

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA
RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION
FONCTIONNEMENT D'UNE SPRL SUR LE PLAN DU DROIT DES
SOCIETES
(CONVENTION : C.P.N.A.E. - VOLET TRAVAILLEURS)

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

CODE : 71.36.06.U.21.V.1.
CODE DU DOMAINE DE FORMATION :
703
DOCUMENT DE REFERENCE INTER-
RESEAUX

APPROBATION LE 18/11/04

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Destinée aux employés administratifs concernés par les tâches comptables et à des aides-comptables, cette formation doit leur permettre de découvrir les activités liées au droit des sociétés qui doivent être mises en œuvre pour assurer la régularité de l'entreprise à l'égard des obligations légales. Cette formation leur apprendra la façon de rédiger les rapports et de déposer les comptes annuels (BNB).

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

L'étudiant devra faire la preuve qu'il est capable de comprendre le vocabulaire juridique général.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Sans objet.

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Dénomination du cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Droit des sociétés	CT	B	8
3.2. Part d'autonomie		P	0
Total des périodes			8

4. PROGRAMME

- Organisation des activités liées au droit des sociétés en matière de société privée à responsabilité limitée:
 - Création – conditions de forme et de fond - le plan financier
 - Assemblée générale
 - Conseil de gestion
 - Comités de direction
 - Convocations
 - Dépôts
 - Responsabilités des administrateurs et actionnaires
 - Commissaire-réviseur

5. CAPACITES TERMINALES

Au terme de cette unité de formation, l'étudiant sera capable de :

- de décoder le vocabulaire juridique approprié à une société privée à responsabilité limitée ;
- d'expliquer les modalités de création d'une société privée à responsabilité limitée, le rôle et les missions spécifiques des différents organes de ce type de société
- d'organiser les activités liées au droit des sociétés qui doivent être mises en œuvre pour assurer la régularité de l'entreprise à l'égard des obligations légales.

6. CHARGE(S) DE COURS

Un enseignant ou un expert.

L'expert sera un spécialiste disposant d'une compétence professionnelle actualisée et reconnue dans le domaine.

7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.

Ministère de la Communauté française

Administration générale de
l'Enseignement et de la Recherche
scientifique.

Direction générale de l'Enseignement
non obligatoire et de la Recherche
scientifique.

Service de l'enseignement
de promotion sociale.

1010 Bruxelles , le 02 Déc 2004
Boulevard Pachéco, 19, Bte 0
02 / 210.58.52

Monsieur Jacques LEFERE
Administrateur délégué
CPEONS

rue des Minimes 87-89
1000 BRUXELLES

Ref.: CC / Document de référence interréseaux

Objet : Document de référence interréseaux (convention) - Régime 1

Unité de formation : FONCTIONNEMENT D'UNE SPRL SUR LE PLAN DU DROIT DES SOCIETES
(CONVENTION : C.P.N.A.E. - VOLET TRAVAILLEURS)
Classement : ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION
Code Référence : 713606U21V1
Domaine : 703 Economie:droit, assurances

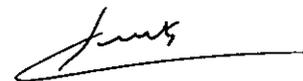
Monsieur l'Administrateur délégué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir le document de référence relatif à l'unité de formation
mentionnée sous rubrique.

Veillez agréer, Monsieur l'Administrateur délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

P.O. La Directrice générale a.i.,

Chantal Kaufmann



Nicole SCHETS
Directrice

Toute demande de renseignements relative à l'objet de la présente peut être obtenue auprès de
Stéphane Abrassart ou Carine Cacheux (02/210.58.57)